

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130718-2013_B336-DE
Date de télétransmission : 24/07/2013
Date de réception préfecture : 24/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUILLET 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B336

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs à des travaux d'entretien d'équipements DFCI et interventions forestières ponctuelles sur le territoire de la communauté du Pays d'Aix. (n°13M026 et 13M027)

Le 18 juillet 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Emilien Ventre de Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 12 juillet 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, Vice-Président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron -

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à SUSINI Jules – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PAOLI Stéphane – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian -

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air -

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_09

BUREAU DU 18 JUILLET 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Philippe CHARRIN

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer deux marchés relatifs à des travaux d'entretien d'équipements DFCI et interventions forestières ponctuelles sur le territoire de la communauté du Pays d'Aix (n°13M026 et 13M027).

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La CPA réalise de nombreux travaux forestiers chaque année (plus de 100 hectares de coupes, près d'une dizaine de citernes et plusieurs milliers de mètres linéaires de piste). Ces interventions s'inscrivent dans le cadre de la prévention des forêts contre les incendies.

La plupart du temps, les travaux sont réalisés selon des itinéraires techniques préconisant des interventions en 2 ou 3 temps espacés de 4 à 6 ans afin de diminuer progressivement la densité d'arbres ou de végétation et permettre ainsi un meilleur enracinement ou une meilleure intégration des changements par les écosystèmes (espèces cynégétiques) ou les riverains.

Pour ces raisons, la CPA renouvelle le marché existant permettant de répondre aux aléas de croissance des végétaux ou aux inconnues liées à la météo ou aux détériorations de matériel.

Exposé des motifs :

Economie du marché :

Le présent rapport porte sur des travaux d'entretien d'équipements DFCI et d'interventions forestières ponctuelles sur l'ensemble du territoire de la Communauté du Pays d'Aix

Les travaux sont séparés en deux (2) lots :

Lot 1 : Travaux d'entretien d'équipements DFCI

Lot 2 : Interventions Forestières Ponctuelles

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché n'est pas découpé en tranche.

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, les marchés s'exécutent par bons de commande, émis en fonction des besoins, dans la limite des seuils définis à l'acte d'engagement pour chaque lot, à savoir:

Pour le lot 1 : un minimum annuel HT de 20 000 euros et un maximum annuel HT de 60 000 euros

Pour le lot 2 : un minimum annuel HT de 100 000 euros et un maximum annuel HT de 150 000 euros

Les marchés sont d'une durée d'un an, reconductible tacitement 3 fois.

Ils s'exécutent à prix unitaires.

Les prix sont fermes la première année et révisables à la date anniversaire de la notification du marché, pour chaque année de reconduction.

Estimation du marché :

L'estimation du lot 1 est de 48 880 euros HT et l'estimation du lot 2 est de 144 570 euros HT.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence, a été adressé le 07 mai 2013 et, a été publié sur les supports de publicité suivants :

- J.O.U.E du 14/05/2013
- B.O.A.M P du 14/05/2013
- La marseillaise du 14/05/2013
- La Plate-forme achatpublic.com du 07/05/2013

Un avis rectificatif a été émis le 14/06/2013 afin de reporter la date limite de remise des offres au 25 juin 2013 à 12h00, et a été publié sur les journaux suivants :

- J.O.U.E du 19/06/2013
- B.O.A.M P du 18/06/2013
- La Marseillaise du 19/06/2013
- La Plate-forme achatpublic.com du 14/06/2013

Les offres sont jugées sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix des prestations - coefficient 0.70
- Valeur technique - coefficient 0.30

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 juillet 2013 a décidé d'attribuer :

- le marché n°13M026 à la société Forêt Services Jardins pour un montant estimatif de 45.143,00 euros HT, le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.
- le marché n°13M027 à la société Alpine des Bois pour un montant estimatif de 109.490,00 euros HT, le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 12 juillet 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n° **13M026** relatif à **des travaux d'entretien d'équipements DFCI sur le territoire de la communauté du Pays d'Aix (lot 1)** attribué à la société **Forêt Services Jardins** pour un montant estimatif de **45.143,00 euros HT**, le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix unitaires appliqués aux prestations réellement effectuées
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n° **13M027** relatif à **des interventions forestières ponctuelles sur le territoire de la communauté du Pays d'Aix (lot 2)** attribué à la société **Alpine des Bois** pour un montant estimatif de **109.490,00 euros HT**, le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix unitaires appliqués aux prestations réellement effectuées.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA Nature 61524 fonction 833 pour le lot n°1 et à la section d'investissement du budget de la CPA, Opération OP246, nature 2128 pour le lot n°2.

2013_B336

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs à des travaux d'entretien d'équipements DFCI et interventions forestières ponctuelles sur le territoire de la communauté du Pays d'Aix. (n°13M026 et 13M027)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS-MASINI

23 JUILL. 2013

